



**HAL**  
open science

## Foucault et les politiques du récit : les traces de l'infâme

Rémi Rouge

► **To cite this version:**

Rémi Rouge. Foucault et les politiques du récit : les traces de l'infâme. Encyclo. Revue de l'école doctorale Sciences des Sociétés ED 624, 2015, Traces de la politique, politique des traces, 7. hal-01479922

**HAL Id: hal-01479922**

**<https://hal.science/hal-01479922>**

Submitted on 28 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *Encyclo*

*Revue de l'École doctorale ED 382*

## *Économies*

Pensée critique

## *Espaces*

Politique

## *Sociétés*

Pratiques sociales

## *Civilisations*

**FOUCAULT ET LES POLITIQUES DU RÉCIT :  
LES TRACES DE L'INFÂME**

« La vie des hommes infâmes<sup>1</sup> », écrit par Michel Foucault en 1977, est un texte de présentation d'un projet ajourné<sup>2</sup>, celui de la publication de textes des années 1660-1760, issus d'archives de l'enfermement, de la police, des placets au roi et des lettres de cachet<sup>3</sup> et rendant compte, en quelques lignes, de l'existence de vies ordinaires, des petites misères, de personnages sombres et sans éclat. C'est de l'infamie « au sens strict » qu'il s'agit, précise l'auteur, c'est-à-dire au sens étymologique du terme, « sans renommée », « celle qui, n'étant mêlée ni à un scandale ambigu ni à une sourde admiration, ne se concilie avec aucune sorte de gloire ». Et Foucault de donner plusieurs exemples dont le plus récurrent est certainement celui de Mathurin Milan :

mis à l'hôpital de Charenton le 31 août 1707 : sa folie a toujours été de se cacher à sa famille, de mener à la campagne une vie obscure, d'avoir des procès, de prêter à usure et à fonds perdu, de promener son pauvre esprit dans des routes inconnues, et de se croire capable des plus grands emplois.

La démarche de Foucault qui consiste à rendre compte d'existences infimes, sombres, qui ne nous sont accessibles que par leur « point de contact avec le pouvoir » soulève des problèmes

---

\* Doctorant au sein du Laboratoire des Théories du Politique (Labtop/CRESPPA). Il travaille sur l'usage politique du récit de soi à partir d'une généalogie des dispositifs de contrôle et d'une épistémologie historique des notions d'identité numérique et d'authenticité.

<sup>1</sup> Michel FOUCAULT, « La vie des hommes infâmes », in *Dits et Écrits III*, Paris, Gallimard, 1994.

<sup>2</sup> Il connaîtra une seconde vie suite à une collaboration avec Arlette FARGE en devenant idem, *Le désordre des familles, Lettres de cachet des Archives de la Bastille au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1982.

<sup>3</sup> Le placet est une demande écrite succincte faite au détenteur d'un pouvoir. La lettre de cachet transmet l'ordre du souverain, suite à une demande pour obtenir l'ordre (rapide) de restriction de liberté d'un individu. Les nombreuses demandes de lettres de cachet sont analysées par Foucault comme le signe d'une entrée de la vie ordinaire dans l'écriture.

épistémologiques et politiques majeurs : comment rendre compte sans « parler pour » ? De quoi témoignent ces récits ? Comment penser le témoignage quand celui-ci nous est transmis filtré par le pouvoir ? Ces questions rejoignent en partie celles posées au moins depuis les années 1970 dans le champ historiographique<sup>4</sup>. La vie de sujets niés, refoulés à la marge des grands récits historiques devint un objet d'étude central pour de nouvelles pratiques historiographiques, au rang desquelles la *microstoria* italienne, dont Carlo Ginzburg est une figure centrale. Si ce dernier ne manqua pas de s'interroger sur certains aspects de la pratique historiographique de Foucault<sup>5</sup> et si de la microhistoire à la microphysique du pouvoir la méthode diffère, force est de constater que leurs démarches participent d'une même remise en question de l'histoire globale au profit de ce que le philosophe appelait *l'infraordinaire* et d'une valorisation de l'histoire individuelle. En opérant une critique d'une lecture macro-historique de l'histoire, ces nouvelles pratiques historiographiques permettent de l'ouvrir à celles et ceux qui, d'ordinaire, n'y avaient de place qu'à l'ombre des nomenclatures (le peuple, les paysans, les détenus) pour restituer la complexité du vécu individuel et l'irréductibilité des individus à des catégories sociales généralement exclusives. Sur ces questions, on pourrait situer la microphysique foucauldienne du pouvoir au croisement de trois enjeux. Il s'agit dans un premier temps de déceler, au niveau local et interindividuel, les mécanismes historiques qui en se combinant ont rendu possibles ces réductions catégorielles et ces nomenclatures. Ce travail permet dans un second temps d'interroger la manière dont se prolongent et se renouvellent ces mécanismes pour tenter de rendre compte, dans un dernier temps, de ce qui dans l'expérience individuelle résiste à ces mécanismes.

Si Foucault propose, à partir d'éléments *infimes* de vies ordinaires, d'investir l'écart temporel entre ces archives et notre condition, c'est précisément parce que la vie des hommes infâmes résiste à ces catégories sociales et pourrait, à condition de faire la généalogie de ce que Ginzburg et Poni ont appelé « les structures invisibles selon lesquelles ce vécu est articulé », témoigner du perfectionnement dont feront l'objet ces mécanismes du pouvoir comme des possibilités qui sont celles de notre condition actuelle. C'est le sens de la démarche généalogique de Foucault que de produire cet aller-retour de l'archive à notre actualité, de faire « basculer » notre réflexion de cette matière

<sup>4</sup> Maurice FLORENCE (dir.), *Archives de l'infamie*, Paris, les Prairies Ordinaires, 2009.

<sup>5</sup> Voir la préface de Carlo GINZBURG (1976), *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1993.

archivistique vers « une ontologie critique du présent » pour percevoir l'écart qui l'occupe tout autant que ce qui perdure dans notre rapport au pouvoir<sup>6</sup>.

C'est en ce sens et conscient de cette démarche qu'il faut comprendre la mobilisation par Foucault de la notion de trace. Si ce qui définit la trace tient au fait qu'« il existe toujours un décalage temporel entre l'acte consistant à laisser une trace et celui consistant à la lire<sup>7</sup> », c'est bien ce décalage qu'il s'agit d'interroger. De même, si « l'"essence" de la trace est en effet "d'avoir été" » et que « par conséquent, les traces peuvent se décomposer et se désintégrer »<sup>8</sup>, c'est précisément cette persistance qui motive la démarche de Foucault. C'est pourquoi on ne pourra pleinement la comprendre qu'à condition d'interroger l'intérêt qu'il porte à ces vies « destinées à passer sans trace » si elles ne s'étaient pas heurtées avec le pouvoir. Précisément, c'est parce qu'il y a des traces, des traces qui n'auraient pas dû subsister, mais dont la subsistance même nous indique quelque chose sur la manière dont elles ont été saisies que Foucault entreprend ce projet. Parce que ce qui lie ces existences entre elles n'est rien d'autre que le choc de leur rencontre avec des mécanismes de pouvoir – c'est-à-dire « des modes d'action complexes sur l'action des autres » qui renvoient à des modalités instrumentales (des outils) et des formes d'institutionnalisation et de rationalisation (des structures et des lieux où sont produits des formes spécifiques de réglementation et de savoir)<sup>9</sup> –, la position qu'adopte ici Foucault est stratégique : il s'agit d'atteindre le pouvoir là où il pensait atteindre, le faire parler là où, précisément, il entendait faire parler. « Des traces parfois infinitésimales permettent d'appréhender une réalité plus profonde<sup>10</sup> » : cette réalité que Foucault veut atteindre, ce sont les dispositifs d'écritures et de récits qu'il faut expliciter pour comprendre comment il entend rendre compte de l'infâme. Ainsi, comment et par quels agencements l'écriture devient-elle un outil d'inscription de la vie ordinaire dans le champ du pouvoir ? Comment cet outil évolue-t-il et de quel usage politique de la trace cette évolution témoigne-t-elle ?

Nous verrons que, d'une certaine manière, l'intérêt de Foucault pour ces traces est corrélatif de celui que leur a porté, à partir du XVII<sup>e</sup>

<sup>6</sup> Voir Maurice FLORENCE (dir.), *Archives de l'infamie, op. cit.*

<sup>7</sup> Sybille KRÄMER, « Qu'est-ce donc qu'une trace, et quelle est sa fonction épistémologique ? État des lieux », *Trivium*, 2012, 10. En ligne sur <https://trivium.revues.org/4171>

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Judith REVEL, *Le vocabulaire de Foucault*, Paris, Ellipses, 2009.

<sup>10</sup> Carlo GINZBURG, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 1980, 6, p. 3-44.

siècle, une certaine organisation du pouvoir qu'il veut ici analyser. Car c'est bien d'un usage politique des traces que Foucault entend rendre compte, c'est-à-dire d'un investissement par des mécanismes de pouvoir du détail et de l'infime, sa conservation et son interprétation en vue d'un meilleur gouvernement des hommes. Dans cette perspective, « la vie des hommes infâmes » est une percée dans la généalogie de la « prise du pouvoir sur l'ordinaire de la vie<sup>11</sup> » qu'il a précédemment entreprise<sup>12</sup>. Le texte peut en effet se lire comme le récit d'une naissance des dispositifs de captation des vies ordinaires et de leur enregistrement scriptural, dispositifs dont l'auteur a déjà analysé la mécanique complexe dans *Surveiller et Punir*<sup>13</sup> et *La volonté de savoir*<sup>14</sup>. L'intérêt que nous portons à ce texte, « La vie des hommes infâmes », réside donc dans le fait qu'il prête attention à l'émergence d'un pouvoir d'écriture sur la vie ordinaire.

### *La mise en place d'une politique d'enregistrement scripturale*

En effet, si « La vie des hommes infâmes » est un texte qui s'inscrit dans une série d'analyses plus vastes engagées par Foucault (notamment celles menées sur le pastorat et l'aveu chrétien), tout son intérêt réside dans le fait qu'il réinvestit et déplace le regard porté quelques années plus tôt dans *Surveiller et Punir* et *La volonté de savoir* sur les techniques « modernes » de contrôle des vies individuelles, pour insister sur le moment d'émergence de ces techniques.

Dans « La vie des hommes infâmes », Foucault revient sur la mise en place « pour la vie ordinaire, d'une nouvelle mise en scène ». À un pouvoir qui se manifeste dans le faste et le fracas des cérémonies et des supplices, mais entend gouverner les âmes par la mobilisation de récits individuels oraux dans le silence feutré du confessionnal ; à un pouvoir qui cherche à faire dire pour aussitôt effacer dans le pardon ; à un pouvoir de l'oralité et du secret semble répondre, à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un tout autre mécanisme qui l'encadre et le

<sup>11</sup> Michel FOUCAULT, « La vie des hommes infâmes », *op. cit.*

<sup>12</sup> Philippe ARTIÈRES, « Éditer » in Philippe ARTIÈRES et Mathieu POTTE-BONNEVILLE, *D'après Foucault, gestes, luttes, programmes*, Paris, Éditions Points, 2012.

<sup>13</sup> Michel FOUCAULT, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975.

<sup>14</sup> Michel FOUCAULT, *La Volonté de Savoir*, Paris, Gallimard, 1976. Foucault marque très nettement l'apparition de nouveaux rapports de dépendance entre savoir (sciences humaines) et pouvoir sur l'individu. On retrouve une analyse analogue chez Carlo GINZBURG, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *op. cit.* : « Or, au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'émergence des "sciences humaines", la constellation des disciplines indicielles subit de profondes transformations ».

déborde. Administratif et non plus religieux, il enregistre plutôt qu'il ne pardonne. Avec lui s'installe une série de techniques de captation des traces individuelles : aux « voix sans traces » de l'aveu pénitentiel semble répondre l'accumulation « sur terre sous la forme d'une trace écrite » du « mal minuscule de la misère ». Les affres d'un mari libertin, les querelles de voisinage vont non seulement devoir se faire entendre, mais donner lieu à des inscriptions. Installés dans les rapports interindividuels, quoique tournés au moins virtuellement vers la figure du souverain, ces mécanismes de pouvoir témoignent pour Foucault d'une nouvelle organisation du pouvoir sur la vie ordinaire : la lettre de cachet, se présentant comme la manifestation d'un ordre du souverain et permettant un enfermement sans jugement, est un outil mis à la disposition de chacun. On la réclame pour répondre à un désamour, une indignation familiale, une dispute de voisinage et elle permet l'institution d'« une sorte de mise à la disposition des mécanismes de la souveraineté » qui prend en compte « les variations individuelles de la conduite, les hontes et les secrets sont offerts par le discours aux prises du pouvoir<sup>15</sup> ».

Si « La vie des hommes infâmes » rappelle les diverses analyses que le philosophe a menées sur l'incitation à leur production et l'accumulation des traces écrites, leur ordonnancement et leur usage dans *Surveiller et Punir*, ce texte restitue également une seconde dynamique. Cette *politique scripturale de la trace* correspond en effet à l'émergence d'une nouvelle disposition du pouvoir qui produit une *rupture* dans l'économie générale de ses mécanismes et de la visibilité. Cette *rupture* a, dans *Surveiller et Punir*, partie liée avec les dispositifs disciplinaires et le dressement des corps rendus visibles dans leur inspection détaillée, mais elle est également marquée par un nouveau rapport à l'écriture individuelle. Du fait de l'intérêt qu'ils portent à la vie ordinaire ainsi que des techniques par lesquelles ils s'insinuent dans la production d'un savoir toujours plus précis et détaillé (par le biais par exemple de l'incitation à une écriture de soi quotidienne), les procédés disciplinaires « abaissent le seuil de l'individualité descriptible et font de cette description un moyen de contrôle et une méthode de domination<sup>16</sup> » et vont constituer l'écrit en une pièce centrale de cet examen attentif et détaillé de l'individualité. De ce nouvel agencement des mécanismes du pouvoir, les traces de « La vie des hommes infâmes » constituent le signe précurseur : parallèlement à la visibilisation de la misère des vies sans renom et sans gloire (qui passe par l'attention

<sup>15</sup> Michel FOUCAULT, « La vie des hommes infâmes », *op. cit.*, p. 248.

<sup>16</sup> Michel FOUCAULT, *Surveiller et Punir*, *op. cit.*, p.193.

croissante et soutenue qui leur est portée), on assiste à la disparition progressive des éclats de la figure du pouvoir souverain. Le pouvoir tend à passer dans l'ombre au moment même où il met en lumière ceux sur qui il s'applique.

Foucault suppose que les textes qu'il rassemble pour « La vie des hommes infâmes » laissent entrevoir cette place centrale qu'aura l'écriture dans les dispositifs disciplinaires. C'est pourquoi il entend revenir sur l'instauration de cette politique scripturale, il y « soupçonne un commencement » : celui d'un croisement « des mécanismes politiques et des effets de discours<sup>17</sup> ». Autrement dit, la politique de captation des traces par l'écrit relève pour l'auteur d'un nouvel agencement du pouvoir qui ne consiste plus tant en l'irruption éclatante du souverain dans le quotidien que par la diffusion et la mise à disposition de chacun des mécanismes de pouvoir, par le biais de l'écrit, à tous les niveaux des rapports sociaux, ce dont témoigne la lettre de cachet<sup>18</sup>. Une politique de l'écriture émerge dans le bruit des vies indéfinissables, dans le chaos des comportements douteux, des misères anarchiques et sans nom ni typologie. Lu en regard des ouvrages de Foucault qui l'ont précédé (et en premier lieu, *Surveiller et punir* et *La volonté de savoir*), « La vie des hommes infâmes » dénote l'intérêt du philosophe de faire remonter cet usage politique de l'écriture de l'homme du commun à ses premières manifestations. Le texte présente en effet les premières inscriptions des vies ordinaires dans la matérialité de l'écriture. Des *cendres*, de l'oubli qui constitue l'avenir de l'homme ordinaire, son enregistrement scriptural conserve son histoire sous la forme d'une trace. Une trace qui témoigne, pour l'historien ou le philosophe, de l'existence d'individus que de nouveaux mécanismes ont laconiquement enregistrés.

Néanmoins, en disant que la trace écrite et captée est au centre d'une nouvelle mécanique du pouvoir, je n'entends pas faire un usage purement métaphorique de la notion de trace, mais insister sur le fait qu'elle renvoie directement à ce nouvel agencement des dispositifs de pouvoir. C'est avec Philippe Artières que je propose de réinvestir cette

---

<sup>17</sup> Michel FOUCAULT, « La vie des hommes infâmes », *op. cit.*, p. 244.

<sup>18</sup> Il est important de noter ici que, d'une certaine manière, la diffusion de ces outils du pouvoir témoigne également d'un rapport individualisé au pouvoir. Là où des rapports d'appartenance, au premier titre desquels figure la famille, servaient à gérer des conflits quotidiens, vont se substituer des mécanismes administratifs et politiques auxquels on se rapporte individuellement : « Il n'y a pas à s'étonner de cette pente qui, peu à peu, a ouvert les relations d'appartenance ou de dépendance traditionnellement liées à la famille sur des contrôles administratifs et politiques » écrit Foucault dans « La vie des hommes infâmes », *op. cit.*, p. 247.



modification des usages politiques de l'écriture. Dans « Écritures<sup>19</sup> », Artières réinvestit ce que Foucault désignait dans *Surveiller et Punir* vis-à-vis des pratiques punitives comme « trois technologies de pouvoir<sup>20</sup> » en termes de moments, d'étapes, dans l'usage politique de l'écriture : la marque, le signe, la trace<sup>21</sup>. C'est en réinvestissant cette distinction qu'opère Foucault dans *Surveiller et Punir* qu'on pourra comprendre dans quelle mesure cette histoire politique de l'écriture met en jeu une conceptualisation forte de la notion de trace.

Le premier de ces moments est celui de l'usage de l'écriture comme marque, comme un privilège du pouvoir souverain lié au supplice. L'écriture est un rituel de puissance dont le support est le corps du condamné. « Le corps des condamnés devenait la chose du roi, sur laquelle le souverain imprimait sa marque et abattait les effets de son pouvoir<sup>22</sup> ». C'est, par exemple, le principe du *fleurdelysage* en France, c'est-à-dire l'application d'une marque au fer en forme de fleur de lys, emblème du roi, sur le corps des condamnés. L'usage de ce marquage au fer, appelé flétrissure, se spécifiera avec le temps comme en témoigne la déclaration du roi du 4 mars 1724, mais aussi le Code pénal de 1810 :

Cette empreinte sera des lettres T P pour les coupables condamnés aux travaux forcés à perpétuité ; de la lettre T pour les coupables condamnés aux travaux forcés à temps, lorsqu'ils devront être flétris. La lettre F sera ajoutée dans l'empreinte, si le coupable est un faussaire<sup>23</sup>.

Le second est celui de l'écriture comme signe, lié à la punition : première extension de la visibilité et de la lisibilité du pouvoir par

<sup>19</sup> Philippe ARTIÈRES, « Écritures », in Philippe ARTIÈRES et Mathieu POTTE-BONNEVILLE, *D'après Foucault : Gestes, luttes, programmes, op. cit.*

<sup>20</sup> Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir, op. cit.*

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Code pénal de 1810, I-1, article 20. Cette peine corporelle est également dite « infamante » ; voir à ce propos Daniel JOUSSE, *Traité de la justice criminelle de France*, Tome I, art. VII, Paris, Debure Père, 1771. L'infamie est donc une désignation que demande une démarche active et corporelle. On mesure ici l'écart avec une infamie qui s'inscrit sur les corps des criminels, qui les « habille » et celle dont parle Foucault, au sens étymologique du terme, qui renvoie à un pouvoir soupçonneux. Avec l'institution des dispositifs disciplinaires, ce sont les conduites individuelles de toute la population qui feront l'objet de son attention et le lieu d'une déviance potentielle qui exige une pratique de la surveillance et du dévoilement. Foucault explique par exemple dans *La Volonté de Savoir* : « on a alerté les parents et les éducateurs, on a semé chez eux le soupçon que tous les enfants étaient coupables, et la peur d'être eux-mêmes coupables s'ils ne les soupçonnaient pas assez ».

l'écriture, elle correspond à la mise en place d'une publicité de la punition, qui n'est plus terrorisante, mais qui prend la forme d'une leçon, d'un livre de lecture :

La publicité de la punition ne doit pas répandre un effet physique de terreur ; elle doit ouvrir un livre de lecture. Le Peletier proposait que le peuple, une fois par mois, puisse visiter les condamnés « dans leur douloureux réduit : il lira tracé en gros caractères, au-dessus de la porte du cachot, le nom du coupable, le crime et le jugement »<sup>24</sup>.

Le troisième temps est celui de l'écriture comme trace. Très directement liée aux disciplines, l'écriture devient une technique de contrôle et de coercition. Ce n'est plus une marque que l'on dessine sur les corps ou un signe que l'on reproduit dans l'espace public, mais une trace émanant directement des individus et qui va être collectée au sein des institutions disciplinaires. Le médecin français Lacassagne se fait collectionneur de mémoires de criminels<sup>25</sup>, l'Italien Cesare Lombroso accumule les autographes de voleurs et d'assassins et opère, à partir de leurs graphies, de savantes distinctions :

Le premier groupe est constitué par les homicides, les voleurs de grand chemin, les brigands. La plus grande partie d'entre eux est caractérisée par un allongement des lettres, parce que les gens du métier appellent l'écriture gladiolée, c'est-à-dire la forme plus curviligne et en même temps plus saillante du prolongement des lettres, soit en haut, soit en bas. Chez un bon nombre, la barre du *t* est forte ou prolongée, comme on le remarque généralement pour les gens de guerre et les personnes énergiques ; chez quelques autres, les lettres forment avec leurs traits des angles aigus. [...] Le second groupe, exclusivement composé de voleurs, se distingue nettement de celui qui précède : il n'offre pas de lettres gladiolées, mais toutes sont écartées, molles ; la signature n'a rien de saillant, est presque dépourvue de paraphe. En somme, cette écriture se rapproche de celle de la femme et n'a pour ainsi dire pas de caractère<sup>26</sup>.

Néanmoins, la centralité du texte dans ce projet d'objectivation

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 131 – Foucault cite ici Louis-Michel LE PELETIER, marquis DE SAINT-FARGEAU, *Archives parlementaires*, t. XXVI.

<sup>25</sup> Voir Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Éditions Albin Michel, 2000.

<sup>26</sup> César LOMBROSO (1876), *L'homme criminel, criminel né - fou moral - épileptique*, Paris, Félix Alcan, 1887. Voir Philippe ARTIÈRES, *Clinique de l'écriture, une histoire du regard médical sur l'écriture*, Paris, La Découverte, 2013.

des sujets humains dépasse de beaucoup la seule analyse graphique. À propos des mémoires du « tueur de femmes » Henry Vidal (commandités parmi d'autres par Lacassagne<sup>27</sup>), le médecin Fleury Rebatel écrit :

Vidal a beaucoup écrit dans sa prison ; il n'a pas rempli moins de 14 cahiers d'une écriture lisible, propre et correcte. Hâtons de faire observer que ses mémoires proprement dits s'arrêtent au milieu du troisième cahier ; les autres sont remplis de redites et de développements, véritable plaidoyer, où la préoccupation d'expliquer et d'excuser ses crimes s'affirme de plus en plus. L'examen de ses manuscrits nous fournit certaines indications de nature à confirmer l'examen direct<sup>28</sup>.

C'est au contenu même des écrits qu'on va porter une attention redoublée : Philippe Artières note que « le regard que ces savants posèrent sur les écrits de criminels était double : ils s'intéressèrent au graphisme en cherchant notamment à savoir si dans l'écriture, ils pouvaient lire le degré de moralité du scripteur ; mais Lacassagne comme Lombroso se mirent aussi à lire et à analyser le contenu de ces documents et lorsqu'ils n'existaient pas, à les susciter auprès des criminels qu'ils côtoyaient<sup>29</sup> ». À la collection d'autographes s'ajoute une collecte de récits de soi.

### *Injonction au récit de soi et traçabilité*

C'est donc un nouvel agencement de la politique de l'écriture que signale l'usage de la notion de trace dans les textes de Foucault, nouvel agencement que les notices de « La vie des hommes infâmes » annoncent. La différence majeure que l'on peut constater est la suivante : ces nouveaux dispositifs, plutôt que de la solliciter, vont directement prendre en charge l'écriture, l'exiger à la première personne, la sectoriser en lui attribuant des lieux de rédaction, en répartissant les scripteurs selon leurs statuts (par le biais, par exemple, des institutions telles que l'école, la prison, l'asile qui vont la solliciter et la hiérarchiser). Dans les dispositifs disciplinaires, la trace écrite fera l'objet d'un travail et d'une attention redoublés. Elle supposera, comme le rappelle Artières, « une gymnastique » tant physique que rhétorique (la position du corps comme

<sup>27</sup> Voir Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables*, op. cit.

<sup>28</sup> *Ibid.* Artières relate combien le cas de Vidal fait l'objet de controverses chez les graphologues, voir p. 416-418.

<sup>29</sup> Philippe ARTIÈRES, « Crimes écrits. La collection d'autobiographies de criminels du professeur A. Lacassagne », *Genèses*, 1995, 19, p. 48-67.

le style vont être analysés) et par conséquent des lieux d'exercice (les institutions) ; elle donnera lieu à des identifications strictes, le récit de soi servant à isoler les « symptômes écrits » d'une « identité ». La trace comme opérateur principal des pratiques disciplinaires sur l'histoire individuelle correspond donc à la technicisation et à l'organisation de cette mise à l'écrit des vies infâmes qui a vu le jour à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Si, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles « le banal ne pouvait être dit, décrit, observé, quadrillé et qualifié que dans un rapport hanté par la figure du roi », les dispositifs disciplinaires jouent au contraire un rôle central dans la disparition de toute figure identifiable du pouvoir et marquent le renversement accompli dans l'économie du visible. Rappelons que pour Foucault les dispositifs disciplinaires prennent une importance primordiale entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sont précisément les dispositifs par lesquels le pouvoir va tendre à se rendre invisible et se disséminer pour faire émerger à la lumière les sujets sur lesquels il s'applique : c'est le modèle du panoptique de Bentham qu'analysera Foucault<sup>30</sup>. À la verticalité du regard tourné vers le souverain<sup>31</sup> se substitue progressivement la verticalité d'un système d'expertise, qui fonctionne comme une grille de lecture et d'interprétation. À travers l'examen<sup>32</sup>, qui vise comme le rappelle Artières la classification et la hiérarchisation individuelle, l'enjeu de ces dispositifs va notamment consister à produire un savoir précis et détaillé qui permette un ordonnancement toujours plus efficace des conduites. On comprend pourquoi, dans ce fonctionnement, l'écriture personnelle joue un rôle central et tend à prendre la forme d'une injonction au récit de soi : elle constitue l'individu comme objet descriptible et renforce une logique comparative, l'insérant dans un programme de lecture et d'interprétation. Ainsi Charles Double, « parricide inversé » dont le récit fut commandité par Lacassagne, inscrit-il sur la couverture : « pour être

---

<sup>30</sup> Il s'agit d'une architecture carcérale au centre de laquelle une tour de surveillance serait disposée de telle sorte que le surveillant pourrait voir tous les détenus sans que ceux-ci ne puissent savoir quand ils sont observés, tant et si bien que les détenus devaient finir par introjecter la surveillance, se faire eux-mêmes leurs propres matons.

<sup>31</sup> Quand bien même elle représenterait une mise à la disposition de tous des mécanismes du pouvoir souverain, la lettre de cachet demande de « supplier le roi et le convaincre de ses malheurs pour qu'il daigne envoyer l'ordre », Arlette FARGE et Michel FOUCAULT, *L'ordre des familles, lettres de cachet des Archives de la Bastille*, *op. cit.*

<sup>32</sup> « Technique par laquelle le pouvoir au lieu d'émettre les signes de sa puissance, au lieu d'imposer sa marque à ses sujets, capte ceux-ci dans un mécanisme d'objectivation » écrit Foucault dans *Surveiller et Punir*, *op. cit.*, p. 189.

lu seulement par des docteurs en médecine<sup>33</sup> ». Le récit de Charles Double est un des exemples d'une multitude de récits que vont collationner médecins et juristes par le biais d'une extraordinaire injonction au récit de soi.

Par injonction au récit de soi, j'entends la mise en écriture généralisée et à la première personne, forcée ou induite par les pratiques mises en place. Journaux intimes des « jeunes filles<sup>34</sup> », exercice d'écriture de l'écolier, récits journaliers des détenus que les médecins mettent en place, autant de pratiques d'écriture personnelle qui ont pour objectif d'imposer un regard continu sur le scripteur et d'en tirer un savoir à même d'opérer un classement et un contrôle efficaces des divers « types » d'individualités produits. L'injonction au récit de soi participe à la mise en place d'une « descriptibilité nouvelle<sup>35</sup> » des individus. On n'est donc plus face à un langage tourné vers le pouvoir, mais à un pouvoir tourné vers le langage, vers ce qu'il dit de l'individu, tant est si bien que « l'écriture personnelle se substitue progressivement au panoptique, comme technique de surveillance » jusqu'à devenir « panoptique de second ordre<sup>36</sup> » au sein duquel le surveillant est un lecteur. On ne se trouve non plus face à des « fragments de vie devenus cendres dans les quelques lignes qui les ont abattues<sup>37</sup> », mais à un récit de soi continu, exigé dans ses détails les plus anodins, auquel s'ajoutent des corpus entiers de littératures spécialisées (psychiatrique, médico-légale, etc., qui fonctionnent comme autant de *lexiques* ou clés d'interprétation) qui mettent en jeu un autre rapport au texte : un rapport herméneutique qui mobilise une expertise, celle du médecin légiste, du psychiatre, qui applique des grilles d'intelligibilité. Se met alors en place une « codification clinique du faire parler<sup>38</sup> » qui vise à l'extraction d'une vérité individuelle, et suivant cette logique classificatoire, d'un savoir social, à partir de détails textuels<sup>39</sup> : « Monsieur le docteur Lacassagne m'a dit : "À nous il faut nous dire toute la vérité, il faut que

<sup>33</sup> Charles DOUBLE in Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables*, op. cit.

<sup>34</sup> Voir par exemple à ce sujet Isabelle LACOUÉ-LABARTHE, « Lettres et journaux de femmes », *Tumultes*, 2011, 36, p. 113-132 ; Martine LEBOVICI (dir.), *Écritures de soi entre les mondes, décrypter la domination*, Paris, Editions Kimé, 2011.

<sup>35</sup> Michel FOUCAULT, *Surveiller et Punir*, op.cit.

<sup>36</sup> Philippe ARTIÈRES, « Écritures », op. cit.

<sup>37</sup> Michel FOUCAULT, « La vie des hommes infâmes », op. cit.

<sup>38</sup> Philippe ARTIÈRES, « Éditer », op. cit.

<sup>39</sup> Tardieu ajoute en note de bas de page la publication d'Herculine BARBIN, *Mes Souvenirs* : « Les mots imprimés ici en italique sont soulignés dans le manuscrit, car l'auteur a mis une visible affectation à parler tantôt de lui au masculin, tantôt au féminin ». Ambroise TARDIEU, *Question médico-légale de l'identité dans ses rapports avec les vices de conformation des organes sexuels*, Paris, J.-B. Baillière, 1874.

nous sachions tout<sup>40</sup> » raconte Henry Vidal.

C'est probablement dans le perfectionnement de la politique scripturale en injonction au récit de soi qu'on retrouve une politique de la trace au sens plein où l'entend Artières. « Trace que l'on arrache<sup>41</sup> » au récit personnel, « individuelle et comparable<sup>42</sup> ». Ces récits vont être à la fois l'objet d'un regard différenciateur et comparatif. Au désordre qu'on écrit (lettres de cachet et placets au roi) se substitue une cartographie des perversions qu'on lit. Dès lors, le récit de soi, au lieu de se présenter comme un effet de pouvoir, se présente comme le lieu de production d'une cause continuée de soi : l'histoire personnelle n'est plus la manifestation circonstancielle d'une misère individuelle, mais le lieu où se joue et se répète à l'infini une « vérité » personnelle<sup>43</sup>. Sous l'enjointe du médecin, Double fait de son *inversion sexuelle* le principe causal de toute son existence : « Outre cette codification du "faire-écrire", le texte de Double a pour postulat que son inversion est dotée d'un pouvoir causal inépuisable » explique Artières<sup>44</sup>. En effet, Charles Double, quoique racontant son histoire avec de nombreux détails, mobilise cette « inversion » comme clé d'interprétation de son existence et de son crime : « Mon inversion sexuelle, mon féminisme psychique ont joué un rôle capital dans l'exécution de mon crime ; les invertis ne sont pas des hommes, ils forment une sorte de troisième sexe ».

Dans une démarche similaire à celle de Lacassagne, Ambroise Tardieu fera du manuscrit de *Mes Souvenirs* d'Herculine Barbin/Alexina B., qu'il publie « presque en entier », un exemple « d'une part

<sup>40</sup> Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables*, op. cit.

<sup>41</sup> Philippe ARTIÈRES, « Écritures », op. cit. ; « arrachée » dans la mesure où le récit est commandé voire obligé par le médecin, voir Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables*, op. cit.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Dans *La Volonté de Savoir*, Foucault revient sur l'installation progressive, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un nouveau rapport à la vérité. Pour assurer un contrôle efficace des populations, de nouveaux dispositifs feront en sorte de répartir les individus en fonction de critères individuels pensés en termes de vérité scientifique. Cette vérité personnelle, dont le récit de soi est l'opérateur, mobilise un réinvestissement des procédures d'aveu (dans le cadre de la pastorale chrétienne, l'aveu s'inscrit dans une économie de la pénitence et du pardon) par de nouveaux dispositifs de savoir et de pouvoir. C'est en ce sens que, dans *La Volonté de Savoir*, le philosophe insiste sur l'« interférence entre deux modalités de production du vrai : les procédures d'aveu et la discursivité scientifique ». Michel FOUCAULT, *La Volonté de Savoir*, op. cit., p. 87.

<sup>44</sup> In Charles DOUBLE, *État psychologique et mental d'un inverti parricide*, Paris, Questions de genre/Gkc, 1995.

au point de vue de l'influence qu'exerce sur les facultés affectives et sur les dispositions morales la malformation des organes sexuels, d'une autre part au point de vue de la gravité des conséquences individuelles et sociales que peut avoir une constatation erronée du sexe de l'enfant qui vient de naître<sup>45</sup> ». On le comprend, pour l'expert Ambroise Tardieu, le genre de l'auteur est certain et « la science et la justice furent contraintes de reconnaître l'erreur et de rendre ce jeune homme à son sexe véritable<sup>46</sup> ». Mais ce qu'il omet de préciser, c'est qu'il coupe la fin du mémoire où Alexina, qui a dû prendre le nom d'Abel, écrit les souffrances qui suivirent ce changement d'état civil. Pour Tardieu, l'histoire de Herculine Barbin doit être entièrement lue sous le signe d'une erreur médico-légale dont le récit témoigne et qu'il établit en vérité. « L'histoire du sujet ne l'intéresse pas. Ici, seule la maladie parle et exige du médecin sa parole savante », explique Laurie Laufer<sup>47</sup>. Inscrit dans une architecture de l'écrit, qui comprend comptes rendus médicaux, pièces légales et déclarations des différents spécialistes, le récit individuel est l'élément central d'une pratique de véridiction qui vise à l'établissement d'une vérité individuelle et stable. Tardieu insiste :

Il est difficile de lire une histoire plus navrante, avec un accent plus vrai, et alors même que son récit ne porterait pas en lui une vérité saisissante, nous avons, dans des pièces authentiques et officielles que j'y joindrai, la preuve qu'il est de la plus parfaite exactitude<sup>48</sup>.

C'est pourquoi, avec Artières, on peut soutenir que dans les dispositifs disciplinaires « écrire devient en quelque sorte la signature de sa maladie, de son crime, de ses fautes<sup>49</sup> ». C'est ce même regard dont usa Lacassagne lorsqu'il se plut à lire Rousseau, son œuvre, les lettres de ses amis, les dépositions sur sa mort pour en analyser les causes :

À chaque fois, la méthode est la même : à partir d'éléments biographiques, parfois des écrits, le médecin traque la trace d'un événement médical qui, au regard des connaissances contemporaines,

---

<sup>45</sup> Ambroise TARDIEU, *Question médico-légale de l'identité dans ses rapports avec les vices de conformation des organes sexuels*, op. cit.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Laurie LAUFER, « La fabrique du corps sexué », *Recherches en psychanalyse*, 2010, 10, 2, p. 231-241.

<sup>48</sup> Ambroise TARDIEU, *Question médico-légale de l'identité dans ses rapports avec les vices de conformation des organes sexuels*, op. cit.

<sup>49</sup> Philippe ARTIÈRES, « Écritures », op. cit.

peut être interprété comme un symptôme<sup>50</sup>.

La trace ne renvoie plus à un fragment de vie capté, mais à une existence tracée dont on traque le mobile dans le récit. Paradoxalement donc, alors même qu'il se fait à la première personne, le récit semble devenir l'instrument d'une dépossession de l'agentivité narrative des scripteurs. Nous parlons de dépossession (au moins partielle) de l'agentivité narrative au sens où « tout se passe comme s'ils n'étaient que les scripteurs du récit<sup>51</sup> ». En effet, ce récit s'inscrit dans des stratégies discursives qui semblent dépasser ces scripteurs et dont la plus visible est, soutient Artières, le « parler de soi avec le discours de l'autre ». Si cette stratégie peut avoir pour effet de mettre en difficulté le dispositif d'écriture mis en place<sup>52</sup>, il n'en demeure pas moins que « le sujet autobiographique se neutralise par la reprise du discours médical<sup>53</sup> ». Ce récit est soumis à un ensemble de codes et de règles (forme, clarté, mise en jeu d'une caractéristique personnelle ou d'un événement biographique comme d'un principe causal) et à un dispositif (dans le cas des récits collectés par Lacassagne, il s'agit de commandes sur lesquelles celui-ci intervient régulièrement) qui contraignent les possibilités et les modalités d'énonciation du narrateur, derrière lequel semble constamment se cacher le médecin, en dépit des stratégies de résistance mises en place, par exemple, par certains détenus du professeur Lacassagne :

[...] choisir un mode narratif précis pouvait être un moyen d'échapper au dispositif contraignant de Lacassagne. Nouguier, par exemple, rédigea un long mémoire dont le narrateur était un moineau rencontré dans la cour de la prison Saint-Paul et par lequel il se mettait en scène. Les scripteurs usaient donc de stratagèmes pour limiter le plus possible l'intervention du professeur. Mais Lacassagne, souhaitant maîtriser totalement cette pratique d'écriture, ajouta d'autres moyens de contrôle. Conscient que le contrat de vérité passé avec les criminels était pour ces derniers un moyen de se valoriser, de se « rendre » intéressants, Lacassagne les prenait au piège de leur « bonne

<sup>50</sup> Philippe ARTIÈRES, « A. Lacassagne : de l'archive mineure aux Archives d'anthropologie criminelle », in *Criminocorpus Archiv für kriminelle Anthropologie*, 2005. En ligne sur : <http://criminocorpus.revues.org/110>.

<sup>51</sup> Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables*, op. cit.

<sup>52</sup> « Double rééquilibrage et parfois même inverse le rapport avec Lacassagne ; le discours s'inscrit dans les incertitudes de la pensée médicale », in Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables*, op. cit.

<sup>53</sup> *Ibid.*



volonté » en intervenant directement dans la rédaction<sup>54</sup>.

Cette réduction par la contrainte des possibilités d'énonciation des détenus est un des signes de l'importance de l'écriture et de l'enjeu que constitue sa normalisation (la clarté et l'efficacité du récit, permettant d'assurer leur fonction scientifique) dans les dispositifs disciplinaires. Ce phénomène, Foucault le décèle dans l'évolution du style de l'écriture de la vie ordinaire. Dans les textes de vies infâmes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles tournés vers le pouvoir, le philosophe constatait la présence d'un disparate dans le style et les tonalités qui bousculait encore les règles du discours. Tout se passe comme si, avec la mise en place des dispositifs disciplinaires, on assistait à une inversion : au disparate des styles se substitue une « fixation du disparate<sup>55</sup> » dans des catégories nosologiques. L'infâme se mue en une multiplicité d'anormalités qu'il s'agit de fixer. Ainsi, alors qu'en 1728 Alexandre Fieffé fait l'objet d'une demande de lettre de cachet par ses parents, car « il se prostitue à des infâmes de différente condition, ou il fait avec eux des infamies », en 1905 l'histoire entière de Charles Double sera lue sous le prisme de « l'inversion sexuelle ». « Le sodomite était un relaps, l'homosexuel est maintenant une espèce » écrit Foucault dans *La Volonté de Savoir*. On n'est plus simplement infâme, mais inverti, hystérique, pervers. Les spécialistes regrettent et tentent de canaliser les prétentions littéraires de ceux qu'ils font écrire<sup>56</sup>. L'écriture doit se normaliser : Charles Double insiste sur l'objectivité scientifique de son récit. Ce qui disparaît dans l'écriture, ce qui se règle, se fixe dans le savoir, et pour cause : il va s'agir de sonder cette âme que nourrit une perversion. Le récit de soi sera une des pièces centrales de cette enquête et témoigne de l'importance de l'écriture, de sa lisibilité et de son usage dans ce nouvel agencement.

« Utilisé[e] pour élaborer des formes de contrôle social sans cesse plus subtiles et ramifiées<sup>57</sup> », l'écriture de soi fonctionne, pour le criminologue, le juge et le psychiatre, comme une trace individuelle, la preuve d'une vérité interne et sans cesse rejouée et relève du « paradigme de l'indice » au sens où l'entend Ginzburg. C'est pourquoi, si Foucault notait dans *Surveiller et Punir* que « la mise en écriture des existences réelles fonctionne comme procédure d'objectivation et

<sup>54</sup> Philippe ARTIÈRES, « Crimes écrits. La collection d'autobiographies de criminels du professeur A. Lacassagne », *op. cit.*

<sup>55</sup> Michel FOUCAULT, *La Volonté de Savoir*, *op. cit.*

<sup>56</sup> Voir Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables*, *op. cit.*

<sup>57</sup> Carlo GINZBURG, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, *op. cit.*

d'assujettissement », c'est qu'elle représente dans le cadre des dispositifs disciplinaires, par l'entremise d'un savoir détaillé, une technique de contrôle et de gouvernement des individus à l'efficacité accrue.

### *Rendre compte de l'infime*

C'est en ce sens que l'intérêt que Foucault porte à ces récits de soi est relatif à ce qu'ils disent de l'organisation du pouvoir sur l'ordinaire de la vie. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu qu'il s'agit là d'une position stratégique. Si Foucault constatait d'un côté, à propos des brefs surgissements des traces individuelles du XVII<sup>e</sup>, l'impossibilité de les saisir « à l'état libre » dans la mesure où elles ne nous sont parvenues que par leur heurt avec le pouvoir, de l'autre, les récits de soi produits dans le cadre des dispositifs disciplinaires redéployent de manière radicale ce problème. Comment rendre compte de ces récits de soi écrits selon la grammaire des disciplines ? Cette grammaire, c'est peut-être ce qui importe, et ce qu'il s'agit de laisser voir. La valeur épistémologique du témoignage pour Foucault tient dans la rencontre d'une existence singulière avec des agencements de pouvoir. Mais alors, comment restituer la spécificité de ces existences sans rejouer, par leur mobilisation, le jeu des disciplines ? Comment en restituer la singularité sans risquer de les réduire au profit d'une analyse des effets normalisateurs du pouvoir ?

À cette question, on ne saurait répondre par la recherche d'une authenticité du témoignage, d'une quelconque pureté dans la mesure où ici plus encore qu'ailleurs « la description de soi s'inscrit dans un langage déjà saturé de norme<sup>58</sup> ». C'est conscient de cet écueil que dans « La vie des hommes infâmes », Foucault insiste sur le fait qu'il ne propose pas des discours et récits qui seraient « plus représentatifs de la réalité », mais « des fragments de discours traînant les fragments d'une réalité dont ils font partie ». L'intérêt de produire une collection de ces vies, c'est précisément qu'elle permet d'en souligner le disparate, l'irréductibilité des expériences individuelles, ce qui les sépare, ce qui empêche toute légende victimaire et toute logique d'ensemble tout en soulignant leur parenté : un certain rapport au pouvoir. En voulant proposer une collection qui se passerait d'analyses propres à chacune des archives qui devaient constituer « la vie des hommes infâmes » Foucault insiste sur le fait qu'il n'entend pas instrumentaliser les traces individuelles au profit d'une interprétation inverse à celle qui leur a donné

<sup>58</sup> Judith BUTLER, *Défaire le genre*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006.

naissance par la mise en place, par exemple, d'une légende victimaire. C'est le jeu du pouvoir que de distribuer les rôles entre victimes et coupables (et autres alternatives binaires<sup>59</sup>) et Foucault entend, par cette valorisation du disparate, pointer au contraire l'impossibilité de comprendre ces textes à travers ces alternatives. L'usage du témoignage est donc aussi critique.

C'est dans cette même perspective qu'il entreprendra de proposer des contre-récits de soi : des écritures personnelles qui, d'une manière ou d'une autre, remettent en jeu les politiques du récit et qui déstabilisent la volonté de faire du récit de soi la poursuite d'une vérité. Dégager ces récits de toute procédure de véridiction individuelle, c'est-à-dire de toute tentative d'en extraire une vérité sur son scripteur : ce sera notamment un des intérêts de la publication du texte de Pierre Rivière<sup>60</sup>. Il s'agit d'un mémoire qui pourrait témoigner aussi bien de l'irréductibilité de l'existence individuelle à des logiques d'ensemble que de l'impossibilité de toute légende victimaire. Si ce contre-récit rend compte d'une vie aux prises avec des mécanismes de pouvoir, sa rédaction est motivée par une démarche personnelle de son auteur (le mémoire n'est pas commandé). Ici, le fait de donner ces textes avec le corpus médico-légal qui les accompagne permet également de montrer ce qui résiste, dans les éclats du style comme dans le récit de l'expérience individuelle, aux tentatives de normalisation du récit par les dispositifs disciplinaires. Cela permet également de mettre en exergue ce qui échappe aux différentes tentatives de véridiction<sup>61</sup> dont le scripteur fait l'objet. Pierre Rivière rend infructueuses les tentatives de faire de son récit un récit « type » (de la folie, de la déviance, du crime, etc.) et donc de l'insérer dans un corpus spécifique qui décidera du système d'expertise qui le prendra en charge. La débilité présumée de Pierre Rivière est contestée par sa rédaction d'« un mémoire fort remarquable<sup>62</sup> ». De ce fait, la vérité de Pierre Rivière semble indécidable : son crime relève-

<sup>59</sup> Voir Maurice FLORENCE (dir.), *Archives de l'infamie*, op.cit.

<sup>60</sup> Pierre Rivière est un jeune paysan qui, en 1835, assassina sa mère, sa sœur et son frère. Ce fait divers, largement véhiculé et commenté à l'époque, a donné lieu à un mémoire écrit par Pierre Rivière qui sera publié avec un important dossier (procès-verbaux, articles de presses, interrogatoires, etc.) et présenté par Michel Foucault. PIERRE RIVIÈRE, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère*, Paris, Gallimard/Julliard, 1973.

<sup>61</sup> C'est-à-dire aux différentes méthodes visant à qualifier un discours de « vrai » pour l'insérer dans certains mécanismes de pouvoir. S'assurer de la folie de Pierre Rivière remettrait par exemple en cause sa responsabilité légale et donc le type de prise en charge dont il fera l'objet.

<sup>62</sup> « Pilote du Calvados », article du 29 juillet 1835, in PIERRE RIVIÈRE, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère*, op. cit.

t-il de la folie, de la débilité ou de la monstruosité ? Si, comme nous l'avons soutenu, l'intérêt du philosophe pour ces récits est relatif à celui que leur porte le pouvoir, une certaine éthique de l'usage du récit semble répondre à ces mécanismes politiques. C'est pourquoi il s'agit, enfin, de laisser dire et faire parler. Foucault disait vouloir accompagner de silence le texte de Pierre Rivière, être passeur tout en rendant possible la prise de conscience de ce que Deleuze appellera « l'indignité de parler pour les autres<sup>63</sup> ».

***Pour une poursuite de la généalogie du gouvernement par les traces : l'infâme partout et le témoin nulle part ?***

Au regard des questions épistémologiques et éthiques que soulèvent ces analyses foucaaldiennes, la poursuite de cette généalogie du gouvernement des hommes par la collecte des traces individuelles peut paraître urgente. En effet, curieusement, à des siècles de distance de la matière qu'il travaille, c'est avant tout le sentiment d'une étrange actualité des constats que fait l'auteur qui nous saisit à la lecture de ce texte. À l'heure des réseaux sociaux, la formulation suivante condense avec force ce sentiment : « toutes ces choses qui font l'ordinaire, le détail sans importance, l'obscurité, les journées sans gloire, la vie commune, peuvent et doivent être dites - mieux, écrites<sup>64</sup> ». Rien de fortuit cependant dans ce sentiment puisque c'est après tout le sens de la démarche généalogique de Foucault que de produire ces allers-retours de l'archive à notre actualité. Mesurer l'écart qui nous sépare entre ces archives et notre condition n'est pas une tâche facile : elle demande de prendre en compte ce qui se renouvelle et ce qui demeure.

À bien des égards, l'incitation au récit quotidien de soi semble redéployer aujourd'hui, à travers de nouveaux mécanismes, cette logique de contrôle par les traces individuelles dont Foucault avait entrepris l'histoire. Si la poursuite des logiques disciplinaires d'assignation identitaire est indéniable, la norme constituant toujours l'outil privilégié d'un certain nombre de dispositifs politiques, elle semble redoublée par une seconde logique qu'il faudra mettre au jour. Si les dispositifs numériques ont délaissé, comme le soutient Antoinette Rouvroy, le champ de la norme au profit d'une anormativité plus efficace en matière de collecte de traces<sup>65</sup>, il se pourrait bien que notre condition

<sup>63</sup> Gilles DELEUZE, « Les intellectuels et le pouvoir », in *Dits et Écrits II*, Paris, Gallimard, 1994.

<sup>64</sup> Michel FOUCAULT, « La vie des hommes infâmes », *op. cit.*, p. 248.

<sup>65</sup> Antoinette ROUVROY, « La gouvernementalité algorithmique comme régime de

soit constituée de la rencontre des mécanismes disciplinaires avec une perspective de l'infâme dont nous serions, à travers notre monstration quotidienne sur les réseaux sociaux, les fournisseurs volontaires.

Quoi qu'il en soit, l'étude de ces nouveaux dispositifs exigera que se pose à nouveaux frais la question du témoignage. En effet, quelle valeur donner au témoignage dans un contexte où chacun est à tout moment appelé à se raconter ? Comment isoler les motifs d'un pouvoir qui passe par notre propre propension à tout dire ? Comment rendre compte des modes particuliers selon lesquels le pouvoir s'applique, des traitements différentiels qu'il opère sur les individus selon leurs statuts ? Arlette Farge, qui publia avec Foucault les lettres de cachet dans *Le désordre des familles*, soulève la question en ces termes : « L'individualisation et l'exhibition de la parole sans hiérarchie ni autre valeur que les mots prononcés font ressembler chacun à tout le monde, dans un *patchwork* d'individus isolés qui, certes, ne peuvent ignorer la détresse des autres, mais ne peuvent guère la relier à un sens collectif ou à des projets politiques<sup>66</sup> ». En effet, comment éviter que le récit quotidien de soi, fort de cette anormativité virtuelle, ne devienne l'outil propre à notre époque de neutralisation de la voix des plus faibles, égalisée dans un flux de parole continu ?

---

vérité », communication présentée aux *Entretiens du nouveau monde industriel*, Paris, décembre 2014.

<sup>66</sup> Arlette FARGE, « L'existence méconnue des plus faibles, L'Histoire au secours du présent », *Études*, 2006, 404, 1, p. 35-47.

---

## DOSSIER THÉMATIQUE : TRACES DE LA POLITIQUE, POLITIQUE DES TRACES

---

Kevin EYBERT, Rémi ZANNI

Traces de la politique, politique des traces

Jean-Philippe TONNEAU

« L'avocat militant » au prisme des traces politique et professionnelle

Thomas GWILLIM

La trace à l'épreuve d'un changement de paradigme : de l'« archéologie de la modernité » à l'histoire-simulacre

Rémi ROUGE

Foucault et les politiques du récit : les traces de l'infâme

Mathieu CORTEEL

Prospecter et punir : étude critique des logiciels Blue Crush et PredPol

Mira YOUNES

Inscrire l'inestimable. Linéaments d'une recherche-action avec des travailleuses domestiques migrantes à Beyrouth

Cléo COLLOMB

Une politique des traces numériques est-elle possible ?

Rémi ZANNI

Que reste-t-il de nos aînés ? Tentative de définition, à partir de la pensée arendtienne, de ce que nous faisons politiquement lorsque nous laissons ou suivons les traces et les marques de ceux et celles qui ne sont plus tout à fait

---

## VARIA

---

Julia MARTINS

Les livres des secrets imprimés et traduits en Europe : la circulation des secrets italiens entre 1555 et 1560

---

## RÉSUMÉS DE THÈSE

---

Camille GOURDEAU

L'intégration des étrangers sous injonction. Genèse et mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration

Hoang Anh NGUYEN TRINH

Une électricité soutenable pour le Vietnam : une transition vers une économie à bas carbone

Jacques Bernard SADON

Les Juifs d'Algérie sous Vichy. Le sort réservé aux enfants de l'enseignement primaire et secondaire. La mise en place de l'enseignement privé juif

---

## COMPTE RENDU DE LECTURE

---

Francis GALASSI

*Catiline, The Monster of Rome, An Ancient Case of Political Assassination*, Yardley, Westholme, 2014. (Romain MILLOT)

Pilar GONZÁLEZ BERNALDO et Liliane HILAIRE-PÉREZ (dir.)

*Les savoirs-mondes. Mobilités et circulations des savoirs depuis le Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015. (Elena SMIRNOVA)

---

## RÉSUMÉS, MOTS CLÉS ET BIOGRAPHIES DES AUTEURS

---

